

**RÉDACTION**  
**ADMINISTRATION**  
**BUREAU DES ABONNEMENTS**  
 Imprimerie Suisse Catholique  
 Fribourg (Suisse)

**ABONNEMENTS**

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	Fr. 2.50	6.—	10.—	17.—
Etranger	4.—	10.—	19.—	31.—

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement en y ajoutant une surtaxe de 80 centimes.  
 Compte de chaque postal Ita 54

# LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

**ANNONCES**  
**Publicités**  
**S.A. SUISSE DE PUBLICITE**  
 Rue St-Pierre  
**Fribourg**

**PRIX DES ANNONCES**

Canton :	1 <sup>re</sup> insertion	30 cent.	la ligne
Suisse :	les suivantes	15 "	
Etranger :	1 <sup>re</sup> insertion	40 "	son espace
Hélicènes :	les suivantes	20 "	

## Nouvelles du jour

### M. Clémenceau atteint par une balle d'anarchiste.

Les anarchistes ne respectent pas les gloires de la patrie.

Qui aurait pensé que la France, au milieu de son triomphe, verrait surgir un assassin contre celui qui, avec le maréchal Foch, a le plus contribué à donner au pays la victoire définitive ?

Mais notre correspondant de Paris nous disait bien, l'autre jour, qu'il y a des bolchévistes même à Paris, et c'est l'un de ces individus, épris d'une fausse fraternité universelle, qui a tiré, hier, sur M. Clémenceau. Pour montrer qu'on aime tous les hommes, on commence par tuer un concitoyen !

Quoiqu'il eût essayé le feu de cinq balles de revolver, M. Clémenceau n'a pas été gravement atteint, et le robuste vieillard de soixante-dix-huit ans pourra savourer un regain de popularité dans toutes les adresses qui vont affluer vers lui pour le féliciter d'avoir échappé à la mort tragique qu'un anarchiste lui préparait.

Mais cet attentat est pour le monde entier un nouvel avertissement de lutter enfin contre les désorganisateur de la société par des armes efficaces : la suppression de la licence coupable qu'on a accordée de prêcher les mauvaises doctrines et la régénération chrétienne de la famille et de l'école.

De la religion ! messieurs des gouvernements, si vous ne voulez pas que les hommes aillent à l'anarchie et au bolchévisme !

Aux Etats-Généraux de Hollande, le ministre des affaires étrangères, répondant à une interpellation au sujet des revendications territoriales de la Belgique, a déclaré que le gouvernement repousserait, avec la plus grande énergie, toute demande de cession de territoire et qu'il était absolument certain qu'on ne prendrait aucune décision contraire aux droits reconnus de l'Etat ou aux sentiments de loyauté et d'union de la population du territoire convoité.

La délégation yougoslave à la conférence de Paris donne en vain l'illusion de la viabilité du nouvel Etat formé par les Serbes, les Croates et les Slovènes. Un envoyé du Temps, qui fait une enquête à Zagreb (Agram), capitale de la Croatie, y a interrogé les représentants de deux importants partis croates, celui du droit (auquel se sont ralliés généralement les catholiques, par opposition aux Serbes schismatiques) et celui des paysans. On lui a déclaré que la nationalité yougoslave était une absurdité et que la Yougo-Slavie ne constituait une nation qu'au point de vue extérieur, mais que, au point de vue intérieur, elle est composée de trois nationalités que différencient profondément les lois, les constitutions, les degrés de culture et la religion. Pour faire croire à l'unité, on recourt à la force. « Nous ne sommes pas libérés, mais conquis », a déclaré le chef du parti du droit.

Il a été question de la démission du comte Brockdorff-Rantzau, ministre allemand des affaires étrangères. On a dit que le ministre, ne pouvant se résoudre à ratifier le nouvel armistice, avait déposé son portefeuille; toutefois, il se serait ravisé, sur les instances de ses collègues.

La démission du comte Brockdorff-Rantzau aurait été parfaitement logique, après le discours qu'il venait de prononcer au parlement de Weimar, quelques heures avant la signature du nouvel armistice. Les représentants du peuple allemand, qui avaient applaudi ce discours, n'ont pu approuver l'armistice sans se déjuger. Le comte Brockdorff-Rantzau avait, en effet, annoncé catégoriquement qu'il ne souscrivait jamais à certaines exigences des Alliés; il avait protesté avec une particulière énergie contre l'injonction faite à l'Allemagne de livrer sans résistance la province de Posen aux Polonais; non pas que M. Brockdorff-Rantzau contestât que ce fût une terre polonaise, mais il se refusait à laisser anticiper sur le règlement des questions territoriales.

On comprend que, après avoir fait applau-

dir ses intentions de résistance, le premier mouvement du ministre ait été de se retirer, quand il a vu tout le monde décidé à capituler quand même.

Le comte de Brockdorff-Rantzau s'est révéilé dans son discours comme un diplomate de l'école de M. Bethmann-Hollweg, mais un Bethmann-Hollweg débarrassé des lièdes de la Cour et des entraves de l'opposition féodale. Il était, comme on l'a dit, ambassadeur à Copenhague, sous l'ère impériale. Il n'a pas ménagé l'ancien régime, dans son exposé; il l'a condamné d'un mot quand il a dit « qu'une politique extérieure qui s'appuie sur la supériorité des armes est sans doute une politique commode, mais aussi une mauvaise politique ». Il a déploré que l'Allemagne, aux conférences de La Haye, eût fait échouer les projets d'arbitrage et de désarmement. « Ce fut une faute historique, a-t-il dit, qu'on a commise non pas simplement sous l'empire d'une appréhension exagérée des difficultés pratiques, mais parce qu'on méprisait sa confiance dans la force plutôt que dans le droit ».

Le nouveau chancelier a aussi convenu que l'Allemagne devait réformer les méthodes de sa politique commerciale, « qui n'ont pas peu contribué, a-t-il dit, à préparer l'atmosphère de la guerre ».

Tout en frappant d'énergiques peccavi sur la poitrine de la Germania casquée d'antan, le porte-parole de la diplomatie allemande a fait entendre de véhémentes objurgations aux adversaires, leur reprochant de faire peu de cas de la conversion de l'Allemagne à la démocratie et au pacifisme. Il a traduit la déception de ses compatriotes, et rappelé qu'on disait n'en pas vouloir au peuple allemand, mais seulement à ses maîtres, et qu'on a entendu tomber de bouches autorisées des promesses pleines d'encouragement, pour le jour où il aurait congédié les Hohenzollern et répudié l'esprit prussien. « Nous n'avons pas fléchi l'ennemi, en offrant spontanément de désarmer, a constaté M. Brockdorff-Rantzau. Nous avons pourtant fait plus que démobiliser. Tout à l'heure, notre armée sera totalement dissoute et nos troupes du temps de paix même seront remplacées par une garde républicaine. »

Voici maintenant quelle ligne de conduite le ministre a annoncé vouloir tenir dans la conclusion de la paix. Il se cramponnera aux principes formulés par M. Wilson : l'Allemagne indemniser la Belgique et les populations de la France du nord; elle relèvera les ruines qu'elle a faites, mais librement et non par le moyen de travaux forcés imposés aux prisonniers; elle n'admettra pas d'entraves à sa liberté économique; elle revendiquera la liberté du trafic maritime et demandera la restitution de ses colonies, en acceptant un contrôle international, pourvu qu'il fonctionne à l'égard de tous les pays colonisateurs; elle se soumettra au verdict que les Alsaciens-Lorrains prononceront sur leur sort; mais elle n'admettra pas le détachement du bassin de la Sarre; elle rendra aux Polonais ce qui leur appartient, de même qu'aux Danais; elle essaiera d'obtenir une réglementation internationale des conditions de travail; enfin, elle entrera dans la Ligue des nations, mais à égalité de droits, en se soumettant sans réserve aux clauses du désarmement et de l'arbitrage. « Mais nous n'entrerions pas dans une Ligue où nous serions les sujets d'autrui », a ajouté le ministre, qui a terminé son discours par ces paroles : « Il dépendra de l'esprit qu'aura montré cette assemblée que nous soyons traités par l'ennemi en hommes libres ou qu'il nous impose des conditions qui nous forceraient à préférer les pires extrémités. » Comme les événements ne correspondront pas à ce programme, M. Brockdorff-Rantzau se trouve avoir donné d'avance les raisons de son départ.

On a exhumé, il y a quelques jours, une lettre de Guillaume II à François-Joseph dans laquelle le premier vantait le service que lui avait rendu le ministre de Suisse à Berlin, M. Roth, en l'aidant à faire triom-

pher le projet de la conférence ouvrière internationale de Berlin sur le projet de la conférence de Berne, en 1890. La lettre de Guillaume II disait que M. Roth avait mis le marché à la main au Conseil fédéral, en menaçant celui-ci de la démission de son ambassadeur, si la Suisse ne consentait pas à s'effacer en faveur de Berlin.

La famille de M. Roth proteste contre cette version injurieuse pour la mémoire de notre ancien ministre. Elle déclare que celui-ci s'est borné à transmettre le vœu de l'empereur, sans l'accompagner d'aucune menace. La famille Roth dit qu'elle tient les pièces à l'appui. Ceci fait penser que les mêmes preuves doivent se trouver dans les archives du Département politique fédéral. Il eût convenu d'y faire des recherches pour voir ce qu'il en était et pour couper court, le cas échéant, à une légende peu flatteuse pour notre diplomatie.

Une information du *Corriere della Sera* dit que, sur l'initiative des députés Belotti et Chimenti, on recueille à la Chambre italienne des adhésions pour la constitution d'un nouveau groupe parlementaire : le « parti libéral réformateur », qu'on croit devoir compter une cinquantaine de membres. Se sont déjà inscrits une vingtaine de députés, dont les suivants : Borromeo, De Capitani, Baslini, Valvassori-Peroni, Venino, Corniani, François Rota, Frugoni, Codacci-Pisanelli.

Ces noms, avec ceux des deux promoteurs, caractérisent déjà le nouveau groupe comme étant libéral conservateur. MM. Belotti et Rota appartenant à la province de Bergame et doivent leur élection à la masse des électeurs catholiques; Borromeo (Marignan), Valvassori-Peroni (Desio), Baslini (Merate) et De Capitani, tous de la province de Milan, se trouvent dans une situation électorale identique; de même Corniani et Frugoni, de la province de Brescia. La constitution de ce groupe est une réplique à la constitution du « parti populaire italien » qui va organiser, sur le terrain politique, les forces spécifiquement catholiques. Le « parti libéral réformateur » serait, de la sorte, une espèce de « centre », tel que nous l'avons en Suisse. Il se différencie encore du « parti populaire italien » en ce que ses adhérents n'offrent pas la même physiologie démocratique que les catholiques, dont, au point de vue de la défense des intérêts religieux, ils seront très souvent les alliés.

### Les évêques hollandais contre le socialisme

Partout, l'épiscopat catholique, alarmé par la contagion des idées socialistes parmi le peuple, avertit les fidèles contre le danger.

Les évêques hollandais ont résumé leurs enseignements à ce sujet dans les décisions suivantes :

1. Il est défendu aux catholiques de la manière la plus rigoureuse de se faire affiliés à des associations anarchistes ou socialistes ou de leur prêter une aide quelconque.
2. Un catholique ne doit pas non plus s'engager dans des associations qui, sans porter le nom d'anarchistes ou de socialistes, seraient cependant en rapports avec des organisations anarchistes ou socialistes et leur fourniraient une assistance quelconque.
3. Le catholique qui se serait affilié à une association du genre de celles qui viennent d'être caractérisées devrait demander sa radiation immédiate et celui qui se serait mis au service d'une de ces organisations devrait cesser immédiatement l'office qu'il remplissait.
4. Tant qu'un catholique persistera à faire partie d'une des associations visées et ne manifestera pas la résolution d'en sortir au plus tôt ou tant qu'il demeurera à leur service, il ne pourra recevoir l'absolution ni, par conséquent, être admis aux autres sacrements.
5. Le catholique qui lit régulièrement des publications anarchistes ou socialistes ou qui fréquente les assemblées de ces partis s'expose au danger prochain de perdre la foi. Aussi longtemps qu'il ne se résoudra pas à fuir cette occasion, il ne pourra recevoir l'absolution ni, par conséquent, être admis aux autres sacrements.
6. Le catholique qui fait profession des doctrines anarchistes ou socialistes et qui est notoirement connu comme adepte de ces partis ne peut plus être regardé comme un membre de l'Eglise; les sacrements doivent lui être refusés tant qu'il demeurera partisan de l'anarchie ou du socialisme.

### L'attentat contre M. Clémenceau

Paris, 19 février.

Mardi matin, à 9 heures, au moment où il sortait de chez lui, rue Franklin, et montait dans son automobile pour se rendre au ministère de la guerre, M. Clémenceau, président du conseil, a été victime d'un attentat.

Cinq coups de revolver ont été tirés dans sa direction.

L'une des balles l'a très légèrement blessé à l'épaule.

Une autre a troué la capote de l'automobile. Le président du conseil est rentré à pied à son domicile, où un médecin est actuellement près de lui.

L'agresseur a été arrêté.

Paris, 19 février.

(Havas.) — L'auteur de l'attentat contre Clémenceau, que la foule a presque lynché, est un nommé Cottin, 23 ans, ébéniste, originaire de Creil, anarchiste militant, habitant Montrouge. On a trouvé sur lui deux chargeurs complets. Le soldat accompagnant le chauffeur de Clémenceau a tiré sur l'agresseur.

Paris, 19 février.

Cottin a été conduit à la mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement, où il a subi un premier interrogatoire. Il se nomme Emile Cottin, dit Milou, né à Creil en mars 1896, Français. Il a jamais fait de service militaire ayant été réformé à cause de son état de santé. La famille, avec laquelle il résidait à Compiègne, habite actuellement Paris. Cottin est menuisier et se proclame anarchiste. Solitaire et scientifique, il se vante d'avoir chez lui tous les ouvrages d'Auguste Comte et les ouvrages des Sciences sociales. Il revendique seul la responsabilité de son acte. Il a ajouté qu'il voulait faire disparaître l'homme qui a préparé une nouvelle guerre. Il a déclaré : « Je suis anarchiste intégral, ami des hommes sans exception les Allemands, ami de l'humanité et de la fraternité. » Il a ajouté : « Il y a environ six mois que je songe à tuer Clémenceau, que je considère comme le plus grand ennemi de l'humanité. » Il y a quelques jours seulement qu'il s'est déterminé à mettre son projet à exécution. Il s'est alors rendu dans les environs de la demeure de Clémenceau, afin d'étudier les conditions dans lesquelles il pourrait commettre son attentat.

Cottin acheta hier à un soldat démobilisé un browning d'ordonnance à neuf coups et essaya ce matin son arme dans sa chambre. Il déclara à ce sujet : « Je ne suis pas très adroit. Je n'ai tiré qu'une balle et j'ai cassé ma glace. »

En sortant de chez lui, Cottin se dirigea vers la rue Franklin. Comme je m'aperçus, dit-il, que la maison de M. Clémenceau était gardée, j'avais décidé de faire mon coup un peu plus loin, à l'angle de la rue Franklin et du boulevard Delaessart.

Là, Cottin se dissimula dans une vespasienne, attendant l'automobile de M. Clémenceau. Dès qu'il aperçut celle-ci, Cottin s'avança vers l'auto et tira de flanc une première balle, qui traversa les deux vitres. Puis, comme la voiture, qui continuait à marcher, l'avait devancé, il courut après, continuant à décharger toutes les balles de son revolver. La plupart des projectiles traversèrent la carrosserie et il sembla que ce soit la dernière ou l'avant-dernière qui atteignit M. Clémenceau.

M. Clémenceau, en entendant la première détonation, se rendit immédiatement compte que c'était lui qui était visé. « Le maladroit, dit-il, va me rater. » A peine avait-il fait cette réflexion qu'il ressentit une assez forte commotion. Il put néanmoins descendre de son auto, qui avait stoppé et regagner son domicile, éloigné d'une cinquantaine de mètres du lieu de l'attentat. Le soldat qui se trouvait sur le siège de la voiture présidentielle, à côté du chauffeur, avait sauté à terre et avait couru dans la direction de Cottin. Comme celui-ci ne cessait pas de se servir de son arme, le soldat sortit son revolver de sa poche et tira deux ou trois balles sur Cottin, qui ne fut pas atteint. Un passant s'empara du meurtrier, qui fut quelque peu houscoulé avant d'être remis aux mains des agents.

Un nommé Dreyfus, qui prétend avoir assisté de loin à la dernière partie de la scène et qui eut la malencontreuse idée de reprocher aux passants leur brutalité, a été également arrêté. Questionné, Dreyfus déclara que, au moment où il avait fait entendre sa protestation, il ignorait que M. Clémenceau avait été victime de l'attentat et qu'il ne connaissait pas Cottin. Dreyfus est néanmoins provisoirement gardé à disposition de la justice, qui va vérifier son identité et ses déclarations.

Ajoutons qu'il existe à la préfecture de police et au gouvernement militaire de Paris des fiches de police signalant Cottin comme révolutionnaire anarchiste isolé.

Paris, 19 février.

(Havas.) — A 3 heures, l'état de M. Clémenceau était stationnaire, avec une légère élévation de la température.

Paris, 19 février.

(Havas.) — Les professeurs Laubri, Gosset et Cussier ont diagnostiqué M. Clémenceau atteint à la partie postérieure de l'omoplate droite d'une plaie pénétrante, sans lésion vicérale.

L'état général et l'état local sont parfaits.

Paris, 19 février.

(Havas.) — A 8 h. du soir, l'état général de M. Clémenceau est considéré comme inchangé. La situation est stationnaire. La température est de 36,8.

Paris, 19 février.

(Havas.) — A la Chambre, M. Monestier, vice-président (radical-socialiste), déclare que le pays apprendra avec peine la tentative d'assassinat contre M. Clémenceau. L'indignation que cet acte odieux, atteignant la France elle-même (appl.), causera à tout le monde sera accompagnée du plaisir de savoir que la vie de M. Clémenceau est indemne (appl.).

M. Monestier exprime le vœu d'un plein rétablissement de M. Clémenceau et lui adresse l'expression du profond attachement que la France a pour celui qui, après avoir largement contribué à la victoire, a fait de si grands efforts pour une paix digne des sacrifices consentis.

M. Renaudel, au nom des socialistes, déclare que, bien qu'adversaire de la politique de M. Clémenceau, il s'associe aux paroles du vice-président, car les socialistes n'oublient pas qu'un des leurs tomba au début de la guerre.

M. Leygues, ministre, dit que l'hommage de la Chambre touchera profondément M. Clémenceau et constituera pour ce grand patriote et ce grand citoyen (appl.) une citation à l'honneur du jour de la patrie, que celle-ci accorde à ceux tombés pour elle (appl. répétés).

Il ajoute : « Lorsque nous apprimes ce matin la nouvelle de l'attentat, nous nous sommes souvenus qu'un autre grand Français (Jaurès) avait été frappé au début de la guerre. »

### Nouvelles diverses

Le général Pilsudski, recevant le bureau de la Diète polonaise, a annoncé son intention de déposer ses pouvoirs de chef de l'Etat entre les mains du président de la Diète aujourd'hui jeudi.

Les journaux monarchistes de Lisbonne ont été supprimés; plusieurs notables monarchistes se sont réfugiés en Espagne.

Le ministre des finances lituanien Ytschas est parti pour Paris.

La commission des Etats allemands a décidé que le drapeau noir, blanc et or sera introduit comme drapeau national.

### Le nouveau gouverneur militaire de Paris

On annonce que le général Berdoulat est nommé gouverneur militaire de Paris.

Le général Berdoulat est né en 1861. Il appartient à l'infanterie coloniale. Il a fait toutes les campagnes coloniales : Tonkin, Madagascar. Il a pris une part très brillante à la dernière guerre en tant que commandant de brigade, de division. Il a commandé le 1<sup>er</sup> corps colonial, et ensuite le 21<sup>e</sup> corps d'armée.

### Une condamnation

M. Roehling, des grands établissements métallurgiques Roehling frères, traduit devant le conseil de guerre de Thionville (ancienne Lorraine allemande) parce qu'il avait acheté de nombreuses machines volées dans les usines du nord de la France et de Belgique, a été condamné à sept ans de travaux forcés.

### Les tapisseries de Mantoue

Les Italiens sont allés reprendre au château impérial de Schonbrunn les fameuses tapisseries de Mantoue, exécutées par ordre des Gonzague, ducs de Mantoue, sur des dessins de Raphaël. Ces tapisseries étaient devenues la propriété de la ville de Mantoue. En 1866, au moment d'évacuer la Vénétie, l'empereur François-Joseph les avait fait transporter à Vienne. Ces tapisseries, au nombre de neuf, sont très grandes et d'une beauté extraordinaire. A Vienne, on en estimait la valeur à plus de cinq millions.

### EN ALLEMAGNE

#### Le cabinet prussien

Le cabinet prussien a tenu une séance au sujet de sa reconstitution. On peut considérer comme certain que le cabinet se composera de socialistes majoritaires, de démocrates et de membres du Centre.

#### La grève de la Ruhr

Dans la Ruhr, 120,000 hommes sont en grève. Dans 140 mines, le travail a cessé. L'arrivée des troupes du gouvernement dans le bassin de la Ruhr a commencé par l'est et le nord-est.

A Bochum, où des Spartaciens armés avaient empêché la descente de la première équipe, les mineurs ont tenu des assemblées dans lesquelles ils ont émis un vote contre la grève. Le travail serait repris demain.

Les événements de Russie

Offensive bolchéviste contre les Estoniens

On mande d'Helsingfors au Times : Trozky a donné l'ordre, le 12 février, à l'armée bolchéviste d'Estonie et de Livonie, d'attaquer sur le front Narva-Pskov-Wolmar. Cette armée comprend 40,000 combattants, possédant plus de 100 canons, plusieurs trains blindés, des avions venant du front de l'Oural. L'ordre d'attaquer fut donné à la suite d'un vote à une réunion secrète du Soviet de Pétrograd, le 12 février, lorsque Trozky eut déclaré à cette assemblée que l'occupation par les gardes blancs de la ville de Pétrograd marquerait la fin de la révolution bolchéviste.

Lorsque la bataille s'ouvrit avec violence sur tout le front, le 15 février, les Estoniens venaient de chasser complètement les bolchévistes d'Estonie. La bataille continue avec de lourdes pertes des deux parts.

Le sort du patriarche Tikhon

On mande d'Ekaterinodar : Suivant les renseignements parvenus ici, le patriarche de Moscou et de toutes les Russies, Mgr Tikhon, a été arrêté et, à ce qu'il paraît, emprisonné.

Les Alliés vont faire leurs efforts en vue de sa mise en liberté et pour garantir à l'avenir l'inviolabilité du chef suprême de l'Eglise russe. Mgr Tikhon jouit d'une grande influence morale en Russie. Il est bien connu également aux Etats-Unis, où il a été évêque orthodoxe de New-York.

NÉCROLOGIE

Sir Wilfrid Laurier, ancien premier ministre du Canada, leader de l'opposition, vient de mourir des suites de l'attaque de paralysie que nous avons signalée, l'autre jour.

Descendant d'une famille de laborieux français, anciennement établie sur les rives du Saint-Laurent, sir Wilfrid Laurier était né dans la province de Québec, en 1841. Il aimait à rappeler ses origines rurales, pour bien marquer le caractère essentiellement agricole des habitations, multipliées au Canada, aussitôt après les découvertes de Jacques Cartier, par les fondateurs de la Nouvelle-France, au pays d'outre-mer.

Mort d'un sénateur français. M. Gentiliez, sénateur de l'Aisne, vient de mourir à Pau, à 63 ans; il appartenait à la gauche républicaine. Sa mort porte à 71 le nombre des sièges vacants au Sénat français.

Echos de partout

LE GRAND SCANDALE

Extrait d'un journal socialiste du Midi de la France :

Nous n'en croyons pas nos yeux de républicains et d'anticléricaux. Nous nous trouvons en présence d'une véritable trahison, digne d'être sanctionnée sans merci. Mlle Lucie A., fille de notre ami, fervente de nos réunions où elle ne manquait pas de souligner ses opinions anticléricales et athées, vient de se marier religieusement. Victor Hugo avait bien raison de dire que l'amour fait souvent tourner la tête. Mais Victor Hugo ne parlait pas de sanction. Nous, nous sommes plus sérieux et comptons convoquer à une prochaine réunion la pécheresse pour lui demander des explications sur sa trahison, qui rend des points à Bazaine.

MOT DE LA FIN

Dans une école française : — Voyons, élève X, je vous demande les noms des fleuves d'Allemagne, et vous oubliez le principal... le Rhin ! — Mais, monsieur le professeur, je crois que maintenant le Rhin est à nous.

Confédération

La mission de M. Platten en Russie

M. Platten a donné sa démission de secrétaire du parti socialiste suisse pour se rendre en Russie, où il va préparer, avec son ami Lémine, l'organisation d'un congrès socialiste révolutionnaire, qui prendra le contre-pied de la conférence internationale de Berne.

Retour de Paris

MM. Grobet-Roussy et Heer viennent de rentrer de Paris, où ils sont allés négocier la question de la reprise de nos exportations.

Vienne reconnaissant

On mande de Vienne que, lundi soir, le bourgmestre Weisskirchner, en présence du ministre de Suisse, M. Bourcart, de plusieurs fonctionnaires de la légation, des premiers-lieutenants Frey et Pozzi et des membres de la municipalité a reçu les membres de la délégation de la mission suisse de secours. Le bourgmestre a remercié pour l'aide accordée à Vienne par la Suisse et notamment pour l'hospitalisation en Suisse d'enfants viennois. M. Pierre Maurice, de Genève, a répondu en français au nom de la délégation.

Les allocations aux cheminots pensionnés

La direction des chemins de fer fédéraux propose d'allouer aux anciens fonctionnaires, employés et ouvriers pensionnés par les caisses de secours ou touchant une rente à la suite d'accident, ainsi qu'aux survivants d'anciens agents se trouvant dans le même cas, un subsidie de guerre de 400 fr. par invalide, 250 fr. par veuve, 80 par orphelin et 320 par orphelin.

Mort d'un négociateur suisse

M. Tschanz, qui se trouvait en Allemagne pour des pourparlers concernant nos importations de charbon, est mort à Fribourg-en-Brisgau, d'une péritonite.

A la frontière méridionale

On nous écrit de Lugano : Au poste de Ponte Chiasso, la surveillance continue à être rigoureuse de la part des autorités italiennes. Ce sont les événements de novembre en Suisse qui ont ravivé les soupçons de l'Italie. On annonce toutefois une prochaine amélioration des conditions de transit, amélioration qui coïnciderait avec la promulgation de l'amnistie en Italie.

Spartaciens italo-suisse

On nous écrit : L'Avvenire del Lavoratore, organe du parti socialiste italien en Suisse, annonce que, parmi les prisonniers faits par les troupes gouvernementales à Berlin, lors de la révolte spartacienne, se trouve son ancien directeur, M. Misiano, secrétaire du parti. M. Misiano a été arrêté dans les bureaux du Vorwärts avec d'autres agitateurs italiens.

M. Misiano était l'un des plus brillants conférenciers socialistes en Suisse. Sans cesse, il parcourait, pour sa propagande, aussi bien les cantons de langue allemande que ceux de langue française et de Tessin.

Le socialisme répudié

M. Lorenz, directeur de l'Office cantonal de ravitaillement de Zurich, membre du parti socialiste, a notifié au comité de son parti qu'il sortait du parti, où le bolchévisme a définitivement pris le dessus.

M. Lorenz a fait ses études à Fribourg; il avait évolué vers le socialisme depuis lors.

Le socialiste millionnaire de Lausanne

M. Suter, le philanthrope lausannois qui vient de donner sa démission comme député au Grand Conseil vaudois, avait décidé d'aller se fixer à Paris auprès de sa fille, qui a épousé un Français, un jeune soldat qui a perdu la vue à la guerre.

Mais le gouvernement français ne permet

pas à M. Suter d'aller s'établir à Paris. Le pacifisme du millionnaire lausannois le rend suspect.

NOUVELLES FINANCIERES

Le conseil d'administration de la « Banque de Payerne » proposera, à l'assemblée générale des actionnaires du 8 mars prochain, la répartition, pour l'exercice 1918, d'un dividende de 6 1/2 % (5 1/2 % pour 1917).

Le mouvement général des comptes de cet établissement pour 1918 est supérieur de 59,000,000 fr. à celui de l'exercice précédent.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Le prix de la chaussure

La question du prix de la chaussure occupe de plus en plus le public. On se figure que l'industrie de la chaussure règle les prix de ses produits à sa guise et en dehors de tout contrôle. Il n'en va pas de la sorte. Une décision du département de l'économie publique du 21 juin 1918 stipule expressément que, pour la fabrication, la réparation et le commerce des chaussures, les bénéfices ne doivent pas dépasser les limites usuelles. Malheureusement, on observe des différences de prix considérables, selon les marchands. La règle existe; mais le contrôle ?

Nos stocks de coton et de laine

Dans une conférence commerciale tenue sous la présidence de M. Schulthess, il a été fait un exposé de la situation économique.

La Suisse a des stocks de coton et de laine, bruts et manufacturés, en suffisance : 30 millions de kilos de coton brut, de produits à demi travaillés et de marchandises achevées, plus 5 millions de kilos de confections. Le public achète 20 millions de kilos de coton par an. En fait de laine, il y a 11 millions de kilos en magasin; la Suisse n'a besoin que de 6 millions de kilos.

Les stocks de soie valent 60 millions de francs. L'Angleterre autorise l'importation de marchandises textiles de provenance suisse, jusqu'à concurrence de la moitié des contingents de 1916. L'Angleterre n'exige pas que la Suisse lui ouvre des crédits pour l'équivalent des marchandises admises en Angleterre.

La France, au contraire, ne consent à ouvrir ses frontières à nos produits textiles qu'à la condition que nous lui fassions chaque mois un prêt de 2 millions et demi.

Le sucre

Les conditions de notre ravitaillement en sucre continuent à être assez précieuses, de sorte qu'il n'est pas possible de penser encore à une augmentation de la ration actuelle. La consommation mensuelle de sucre de la Suisse s'élevait présentement à peu près à 600 wagons, et les importations ne se faisant que très irrégulièrement, on recommande toujours la plus grande économie dans la consommation de cette denrée.

Farine blanche et farine grise

On a annoncé de divers côtés qu'un nouvel échantillon-type allait être fixé prochainement pour la farine destinée aux consommateurs. Un communiqué officiel met les choses au point et précise qu'il s'agit exclusivement du type pour la farine des producteurs-consommateurs, tandis que celui de la farine des non-producteurs demeure sans changement.

Les œufs

Les conditions du marché des œufs se seraient améliorées et les prix marqueraient une légère tendance à la baisse.

Le commerce du papier

A partir du 1<sup>er</sup> mai, la vente du papier sera libre. Une enquête faite à ce sujet a démontré que le commerce avait du papier pour un an et les journaux, pour quatre mois.



LA LIGUE DES NATIONS au point de vue suisse

Le Bund examine les conséquences qu'entraînerait pour la Suisse l'adhésion à la Ligue des Nations, selon le projet de la conférence de Paris.

Le moment va-t-il arriver où la Suisse devra se poser cette question : dois-je renoncer à ma neutralité ? Nous ne le savons. Mais nous savons que des hommes considérables comme M. Léon Bourgeois et, semble-t-il, M. Wilson lui-même, sont d'avis que la neutralité, au sens traditionnel du mot, n'a plus place dans le système de la Ligue des Nations. Théoriquement, cela peut se soutenir. En effet, si la Ligue des Nations doit être réellement une association de peuples égaux en droit, où le règne souverain du droit soit assuré contre toute tentative de la force, alors, il serait juste d'exiger de tous ceux qui voudront jouir des avantages de cette garantie en faveur de la paix qu'ils l'achètent par une concession, que chaque associé s'oblige à concourir activement (militairement) à empêcher l'injustice dont un des autres associés pourrait être menacé, car ce serait la condition naturelle pour avoir droit lui-même à être protégé par l'association.

Malheureusement, l'œuvre n'en est pas encore à ce point de perfection. Il faudra attendre que le vin nouveau ait fait écarter les vieilles outres dans lesquelles on l'a mis. Alors, mais alors seulement, le peuple suisse devra se demander s'il veut renoncer aux droits qui lui sont garantis, pour se ranger au nouvel état de choses. Et nous devons nous demander (et d'autres auront à se poser la même question) s'il y aura profit pour le monde à ce que des institutions comme la Croix-Rouge internationale perdent l'asile d'une terre neutre. En tout cas, tout que les statuts de la Ligue des Nations, à côté d'incontestables progrès, porteraient le cachet d'une œuvre unilatérale et l'emprunte d'un esprit encore imbu d'idées belliqueuses, tant que cette œuvre ne sera qu'un compromis entre Paris et Washington et qu'elle mettra les petites nations dans un état de quasi-tutelle, la Suisse devra s'en tenir au traité de Paris du 20 novembre 1815 et exiger de ses signataires le respect de leurs engagements.

La revision de la constitution valaisanne

Le Grand Conseil du Valais a eu hier une grande séance.

M. le conseiller national Petrig a développé sa motion demandant l'élection par le peuple des conseillers d'Etat, des conseillers aux Etats, des juges au Tribunal cantonal et des préfets. M. Hermann Seiler, président du Conseil d'Etat, a répondu au motionnaire. Le gouvernement accepte le motion, en se réservant d'étudier en même temps la revision de la Constitution sur d'autres points, notamment la réforme financière.

Au nom du groupe conservateur, M. Raymond Evéquo a déclaré se rallier en principe à la motion Petrig, dans le sens d'un renvoi au Conseil d'Etat pour étude. Un gouvernement élu par le peuple aura un prestige et un pouvoir plus grands. Il est également nécessaire de donner aux députés aux Etats, en les faisant élire par le peuple, une puissance plus grande.

En ce qui concerne les magistrats de l'ordre judiciaire, il y aurait des inconvénients, dans un canton où tout le monde se connaît, de les faire élire par le peuple; car la principale qualité de ces magistrats doit être une indépendance absolue.

Quant aux préfets, il faudrait auparavant réviser l'art. 56 de la Constitution proclamant que les préfets sont les représentants du gouvernement dans des districts. Au nom du groupe radical, M. C. Défayes a déclaré appuyer la motion, mais sous la réserve que l'élection des magistrats par le peuple se fasse d'après le système de la représentation proportionnelle.

M. Leuzinger a demandé que le rapport du

Conseil d'Etat sur la motion Petrig fut présenté déjà à la session de mai prochain.

Enfin, la motion Petrig a été adoptée en principe et renvoyée au Conseil d'Etat pour étude et rapport à la session de mai.

Situation critique

M. Steiger, qui traite les questions financières et commerciales dans les Basler Nachrichten, dit que l'industrie nationale est sous le coup d'un profond découragement.

L'exportation est arrêtée; l'importation est contrariée par toutes sortes de difficultés. Il y a en Suisse pour un demi-milliard de marchandises en détresse, qui attendent que les frontières des pays voisins ou éloignés se rouvrent. La broderie entre en compte pour deux cents à trois cents millions; les soieries, pour cent millions.

Six cents millions de capitaux suisses sont immobilisés depuis trois ans dans des prêts qu'il a fallu consentir aux pays belligérants pour en obtenir des facilités commerciales et des vivres. Or, nos débiteurs continuent d'user de ce système et ils ne veulent ouvrir leurs frontières à nos marchandises que si nous leur accordons de nouveaux crédits et de nouveaux délais.

Cependant la Suisse ne peut s'y prêter; à moins d'emprunter elle-même à haut intérêt. Depuis le printemps de 1918, nous avons dû acheter chaque concession économique au prix d'une prorogation des délais de remboursement de nos créances.

L'industrie suisse fonde de grandes espérances sur les démarches de M. Ador à Paris.

On fait entrevoir à nos industriels la perspective d'un débouché en France pour des articles nouveaux, comme le gant, que l'Allemagne fournissait. Des commissions d'études, devront se rendre en France pour aviser à ce qu'il y a lieu de faire dans ce sens.

La Suisse doit s'attendre à souffrir beaucoup de la méfiance française à l'endroit des tentatives allemandes pour renouer ses fructueux rapports d'anlan, sous un faux pavillon. Haletée par cette idée, la France se montrera méfieuse dans ses précautions.

On s'attend à une forte baisse des fers et des charbons pour le mois de mars.

Le trafic des marchandises sur les lignes françaises est en ce moment dans un désarroi complet, par suite du manque de locomotives et des défectosités de l'organisation du service.

Le prix de la vie en France est aussi cher que chez nous.

On conseille encore aux brodeurs et fabricants de soieries suisses de s'intéresser aux industries similaires françaises et de prêter leur concours pour leur relèvement, par exemple en faveur de la broderie, jadis prospère à Saint-Quentin.

En ce qui concerne l'Allemagne, tout est en suspens. Le pays ne peut ni exporter ni faire des paiements à l'étranger à son gré. Mais il demeure forcément notre fournisseur pour le charbon, la fer et l'engrais, concurrentement avec la France, la Belgique et l'Angleterre, qui auront désormais le bénéfice d'une voie d'accès bon marché, grâce à l'internationalisation du Rhin.

L'Italie désire vivement noter avec nous des rapports commerciaux actifs; elle a le même vœu à l'égard de l'Allemagne. La Suisse et l'Allemagne sont nécessaires à l'Italie pour alimenter le trafic de ses ports maritimes.

Du goût à propos de poteaux

La Revue Heimatschutz mène une vigoureuse campagne contre l'enlaidissement du paysage par les poteaux électriques. Elle écrit :

Il importe de plus en plus de contrôler la manière dont les mâts et poteaux de lignes électriques sont installés, car, dans 25 à 30 ans, ils formeront en Suisse une forêt 3 à 4 fois plus dense qu'aujourd'hui.

La loi permet, pour l'établissement d'une conduite aérienne, de décapiter les arbres, même de les faire disparaître complètement.

L'étreinte du passé

par HENRI ARDEL

Vania parlait comme un enfant affolée par une détresse terrible, elle, la femme pétrie d'énergie... Et il comprit quelle violence d'émotion l'avait bouleversée... Il s'efforça de la calmer.

— Tu as peur ?... Mais de quoi ? ma Vania. Il est bien naturel qu'une petite âme tendre comme l'est Sonia pense à son père qu'elle aimait ardemment.

— Michel... s'il allait me la prendre ! Une telle terreur emplissait son regard, qu'une infinité profonde le pénétra pour elle qu'il connaissait si profondément maternelle... Il fallait bien vite l'apaiser; et, avec une tendresse gaie, il dit d'un ton de gronderie :

— Oh ! Vania, est-ce bien toi, ma courageuse Vania, qui te laisses ainsi émouvoir par les rêveries d'une imagination de petite fille... Mais Vania ne parut pas l'entendre. D'une voix basse, l'accent lointain comme si elle parlait en rêve, elle continuait :

— Michel, avec moi, elle veut parler de son père...

— Eh bien, chérie, cela aussi est très naturel. C'est un désir d'enfant aimante... Précisément tu que Sonia manquait de cœur ?

— Michel, cela m'est horrible de parler de lui !

Il s'étonna. L'accent de Vania avait été si tragique !

— Et pourtant, mon amour, tu ne peux l'y refuser !... Pour parler de lui avec son enfant, souvenirs-toi seulement qu'il était un père excellent... qu'il adorait cette petite... Le reste, oublie-le...

— Oublier !... Ah ! Michel, si tu savais... si tu savais...

— Si je savais... quoi ?... Il possédait sur elle ce regard pénétrant qui fouillait les âmes et tant de fois y avait découvert la vérité... Ah ! que souvent il avait donc l'impression d'un secret — grave... — dans ce passé qu'elle gardait impérieusement pour elle seule !... Mais il n'avait pas le droit de l'interroger; car elle lui avait dit jadis, dans le petit bois de Cavalaire, que l'homme qui la voudrait jamais lui parler du passé; et il avait répondu :

— Si vous le voulez, je serai cet homme... Respectueux de la parole donnée, il se taisait. Mais il ne pouvait toujours arrêter sa pensée, invinciblement attirée vers les investigations qui l'éclaireraient...

Il était si avide de connaître tout ce qui touchait cette femme dont l'âme avait des replis profonds sur lesquels, si tendre se montrait-elle pour lui, elle demeurerait muette, avec une inflexible résolution.

Sans doute, elle eut l'intuition de la curiosité anxieuse que ses paroles imprudentes excitaient chez Michel... Un sursaut la secoua... Allait-elle donc follement se trahir ?... Seule,

elle devait connaître le secret qu'elle n'oublierait pas, tant qu'une parcelle de vie resterait en elle. Lui ne devait rien soupçonner; et, tendant toute son énergie, elle put vaincre l'émotion qui faisait d'elle une pauvre feuille emportée dans la tempête.

Ses nerfs domptés, elle put répondre, la voix lente :

— Si tu savais... ce que j'ai souffert... ce que tu as promis de ne pas demander... tu te souviens ? mon Michel... alors tu ne commanderais pas si tranquillement d'oublier... Car c'est impossible !... Mais, tu as raison. Je dois me souvenir seulement qu'il était le père de Sonia et que tous deux s'aimaient... Je parlerai de lui avec elle, autant qu'elle le souhaitera...

CHAPITRE V

Contrairement à ce que Vania avait redouté, Sonia, pendant les jours qui suivirent, ne prononça même pas le nom de son père.

Alors, pour fuir la redoutable hantise, Vania se jeta résolument dans une vie d'incessante activité. « Agir, ne pas penser pour ne pas se souvenir... » devenait son instinctive devise. Elle passa des heures au Dispensaire où elle allait avec Monique; en même temps, elle menait une vie de mondaine très recherchée, se prêtant à en remplir les multiples obligations avec une sorte de bêtise que Michel constatait, un peu surpris. Pour Mme Corbiéry, elle se montrait une vraie fille, prévenante, tendre, quoique, sans cesse maintenant, un sentiment de honte l'obsédait parce qu'elle avait trompé sa confiance, en se montrant autre qu'elle n'était vraiment.

Mais, près de Michel surtout, à certains moments, elle avait ce même sentiment si aigu, si douloureux, qu'elle en arrivait parfois à regretter de ne pouvoir — comme elle le lui avait dit le soir de Noël... — jeter son âme troublée dans cette autre si forte qui peut-être lui eût rendu la paix... Mais, c'était l'impossible qu'elle rêvait là... Entre eux, jamais, ne pourrait exister la communion divinement douce dont, peu à peu, elle sentait naître en elle le besoin douloureux.

Elle s'était tue jadis... Elle était maintenant la captive de son silence... Volontairement, elle s'était condamnée à porter seule son fardeau.

Mais du moins, dans la mesure du possible, elle se rapprochait de Michel plus étroitement encore, afin de mêler leurs deux vies autant qu'il était possible. Elle s'était mise à travailler avec lui, un de ses secrétaires étant malade, et elle lui devenait une aide dont l'intelligence compréhensive le ravissait.

Cette collaboration leur était, à tous deux, délicate.

Près d'une quinzaine encore s'était écoulée ainsi. Une détente se faisait dans le cœur de Vania qui était parvenue à se libérer de la terrible obsession, quand soudain Sonia, après lui avoir, un jour, donné un ardent baiser maternel, demanda de sa petite voix grave, très douce :

— Maman, je voudrais bien le portrait de papa que vous m'avez promis !

Une angoisse crispa tout l'être de Vania. Clairement, elle sentait, vivante au cœur de l'enfant, la préoccupation du père disparu. Sonia, moins encore qu'elle-même, n'avait pas oublié.

— Maman, vous allez me donner le portrait ?

Les yeux noirs, ardents et sérieux. — si parents à ceux du père lui... répétaient l'impression prière; et Vania, vaincue, prononça :

— Oui, mon amour, je te donnerai ce portrait.

— Bientôt ? Je vous prie ! maman. Je voudrais tant l'avoir !... Il y a, des moments où, même en m'appliquant beaucoup, je ne vois plus très bien la figure de papa... Je la cherche !... Et alors, j'ai très mal à la tête... Et j'ai de la peine, parce que je n'arrive pas à la trouver comme je voudrais tant !... Vous allez vite m'apporter le portrait, dites ? maman, ma maman chérie.

Vania inclina la tête, incapable de parler. Mais, dans l'après-midi, esclave de sa parole, sourde à la souffrance qui lui meurtrissait le cœur, elle entra chez une marchande de photographies, où, parmi la série des hommes célèbres; elle savait trouver l'image cherchée.

Brièvement, elle demanda :

— Vous avez le portrait du poète Olivier Dantecque, d'après le tableau de Lévis-Darmer ?

— Oui, madame. Voici la collection de nos grands écrivains. Si vous voulez choisir ?

— Donnez-moi simplement le portrait que je vous demande.

(A suivre.)

Les abonnés qui nous envoient le montant de leur abonnement par mandat postal voudront bien spécifier s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement, ceci pour éviter des erreurs.

# Dernière Heure

## Autour de l'armistice

Paris, 20 février.

La communication et les déclarations faites à la presse par le gouvernement allemand ou par M. Erzberger comportent de flagrantes inexactitudes qui appellent une rectification immédiate.

1<sup>o</sup> Le texte de la proclamation de M. Scheidemann communiqué à la presse par le gouvernement allemand diffère notablement du texte de l'original remis par M. Erzberger au maréchal Foch, à Trèves, le 16 février, à 5 heures du soir.

La première phrase du texte communiqué à la presse est la suivante : « Le gouvernement allemand a conscience des conséquences que doit entraîner l'acceptation de la convention. » Or, la première phrase du texte lu par M. Erzberger au maréchal Foch porte que « le gouvernement allemand a conscience des graves conséquences que doivent entraîner l'acceptation aussi bien que le refus de la convention. »

De même, on a inséré dans le texte de la note communiquée aux journaux toute une phrase nouvelle : « On ne peut pas encore dire si nous serons en mesure de suivre les instructions du commandement militaire allié. » Cette phrase ne figure pas dans le texte remis par M. Erzberger.

2<sup>o</sup> M. Erzberger a déclaré à Weimar, à propos de cette proclamation, que la note fut remise au maréchal Foch avant la signature de la convention, et que celui-ci a admis que, à notre point de vue, elle devait être considérée comme faisant partie de la nouvelle convention d'armistice.

Le maréchal Foch a déjà signifié à divers reprises au président de la délégation allemande que seuls faisaient partie des conventions d'armistice les tracts revêtus des signatures des plénipotentiaires des gouvernements alliés. Cette note ne rentre pas dans ce cas. Elle est absolument indépendante de la convention. Elle constitue une simple manifestation, toute platonique d'ailleurs, de M. Scheidemann.

3<sup>o</sup> Enfin, M. Erzberger s'est autorisé de prétendues déclarations du maréchal Foch pour affirmer que des discussions auraient lieu ces jours prochains, au sujet de la question des pourparlers de paix. Or, le maréchal Foch s'est refusé catégoriquement à donner la moindre indication à ce sujet, malgré la vive instance de M. Erzberger.

## au Parlement de Weimar

Weimar, 20 février.

(Wolff) — Le président Fehrenbach ouvre la séance à 2 h. 20.

A l'ordre du jour figure d'abord l'élaboration du projet de loi au sujet de la reddition du matériel industriel pris en Belgique et en France jusqu'au 1<sup>er</sup> février 1919. Le matériel en question doit être annoncé jusqu'au 20 février au plus tard et la date de reddition être fixée par le ministre de l'intérieur.

Le ministre Erzberger demande qu'on adhère au projet, étant donné qu'il est une conséquence des conditions de l'armistice.

Le projet de loi a été adopté. Le ministre Bauer parle de la crise des logements et s'accorde de subsides que si les communes et les groupes de communes supportent une partie des frais de construction. En ce qui concerne la Prusse, cette participation est fixée à 1/4. L'Etat prend à sa charge un quart, la Confédération la moitié.

Le colonel Reinhardt, adjoint au ministre de la défense nationale, a parlé des désordres intérieurs et des conseils de soldats. Il a dit : « Notre armée sera très modeste ; nous ne pouvons pas encore l'organiser, parce que nous n'avons pas encore conclu la paix. Les conseils de soldats doivent devenir des organes consultatifs. »

M. Mayer (Centre) a déclaré : Le programme du gouvernement en fait de socialisation répond aux revendications du Centre.

La situation économique est grave. Si nous n'arrivons pas à faire le pont jusqu'à la nouvelle récolte, des millions d'Allemands devront mourir de faim. Il n'y a que la suppression rapide du blocus de la Baltique et la conclusion rapide de la paix qui puissent nous sauver.

Notre situation financière est un boulet au pied du peuple allemand. L'augmentation formidable de ressources dont nous avons besoin ne peut être obtenue par des impôts seulement. En outre, nous ne savons pas encore ce que nous devrons payer à nos ennemis. L'indemnité pour les dommages causés dans les territoires occupés est évaluée à 10 milliards. Notre situation financière serait désespérée si les emprunts de guerre, d'un montant de près de 100 milliards, étaient une dette extérieure.

Un des problèmes les plus importants pour l'avenir est la réorganisation de notre industrie d'exportation.

Le peuple allemand tout entier est d'avis qu'on ne peut pas supporter un jour de plus que les Spartaciens empêchent de travailler ceux qui le désirent. (Vives approbations.) En conséquence, il est nécessaire que l'on renforce la force armée. Il faut que, dans la patrie allemande, l'idée domine que le travail est un devoir.

Falk (Cologne), radical, proteste d'avance contre toute velléité d'annexion du territoire rhénan.

Il blâme les courants séparatistes antiprusiens, attaque les Alliés au sujet du traitement des prisonniers et dénonce les Polonais.

M. Erzberger envoie aux frères de la rive gauche du Rhin « un cordial salut ». Décréter un blocus moral n'est pas possible à l'ennemi. Nous nous sentons unis avec les frères de la rive gauche du Rhin.

« La transgression des conditions d'armistice dépasse toute mesure supportable. Le président

de la direction des chemins de fer de Sarrebruck a été condamné à huit jours d'arrêt parce qu'il n'a pas agi avec assez d'énergie pour substituer la journée de 8 heures.

Nous repoussons à l'unanimité, de l'extrême-droite jusqu'à l'extrême-gauche, les visées françaises sur le territoire de la Sarre.

Nous considérons la lutte contre le bolchévisme dans l'est comme une de nos tâches les plus importantes.

Le gouvernement fait tout pour adoucir le sort de nos prisonniers. J'ai été désillusionné de ce que les Français n'ont pas réalisé la demande de leur maréchal victorieux et aient refusé la reddition des prisonniers. Le peuple allemand n'aurait pas refusé une telle demande à un maréchal allemand victorieux.

J'adresse un appel à la Croix-Rouge de Genève. Il rentre dans sa mission de nous faire rendre nos prisonniers. Leur maintien en captivité est une barbarie.

## Le drapeau rouge à Vienne

Vienne, 20 février.

(B. C. V.) — A la suite d'une proclamation adressée aux soldats, leur demandant de retirer de drapeau rouge qu'ils avaient hissé sur le ministère de la guerre, les soldats ont retiré le drapeau.

## Préludes révolutionnaires à Munich

Munich, 20 février.

(Wolff) — Mercredi matin, un groupe d'une soixantaine de matelots est arrivé devant le bâtiment du Landtag, où se tenait le congrès des conseils d'ouvriers et soldats. Quelques matelots ont pénétré dans l'entrée du bâtiment et ont jeté des grenades. La garde a répondu par des coups de feu. Il y a eu deux blessés.

Le bâtiment fut bientôt dégagé par les troupes et un détachement de grenadiers de la garde. Le président du gouvernement a fait déclarer au congrès que le prince Joachim de Prusse a été arrêté, sous prévention de complicité dans cette affaire.

## La Chambre italienne

Rome, 20 février.

La Chambre sera vraisemblablement convoquée pour le 27 de ce mois.

## Un socialiste contre-révolutionnaire

Reggio d'Emilia, 20 février.

A la Fédération socialiste, le député Prampolini, qui a été le premier champion du socialisme en Italie et même le plus populaire, a prononcé un discours opposé à toute action violente.

## Les ports italiens

Rome, 20 février.

A partir du 21 février, l'état de siège sera levé dans les ports de Venise, de Brindisi et de Taranto.

## La catastrophe de Nabresina

Trieste, 20 février.

Le nombre des victimes de l'accident de chemin de fer est plus grand qu'on ne l'avait supposé tout d'abord. Sur les 450 soldats italiens qui se trouvaient dans le train, la moitié a peine ont été sauvés.

## Incendie désastreux

Trieste, 20 février.

Le Bureau de correspondance de Laibach annonce qu'un incendie a détruit plus de la moitié des chantiers maritimes de Monfalcone.

## La grippe en Abyssinie

Milan, 20 février.

Le Corriere della Sera dit que l'épidémie de grippe a fait de grands ravages en Abyssinie. Dans la capitale et dans les campagnes, les indigènes mouraient journellement par centaines, sans secours, les trois médecins européens du pays ayant été emportés eux aussi.

## SUISSE

### Les agrariens zuricois

Zurich, 20 février.

La commission du parti agrarien s'est prononcée à une forte majorité contre l'augmentation du nombre des membres du Conseil d'Etat et à l'unanimité contre la représentation proportionnelle pour l'élection du gouvernement et contre l'envoi de trois au lieu de deux membres du Conseil d'Etat à l'Assemblée fédérale.

L'Assemblée a décidé de revendiquer pour le parti agrarien le siège vacant au Conseil d'Etat.

### Grand Conseil genevois

Genève, 20 février.

Au Grand Conseil, M. Marcel Guinand a annoncé un projet de loi accordant aux femmes de nationalité suisse le droit de vote et l'éligibilité.

M. Guinand a motivé ensuite son projet d'arrêté législatif demandant au Conseil fédéral l'établissement de la journée de 8 heures.

### Publications nouvelles

Pestalozzi : l'homme et le poète. — Raschler, Zurich, 2 fr.

Cette courte étude sur Pestalozzi fera mieux aimer et connaître un des grands bienfaiteurs de notre pays.

NOBLESSE Ginepro & Co GENÈVE Vermouth délicieux Vrais gourmets Se balt par et classé

# FRIBOURG

## Conseil d'Etat

Séance du 18 février

Le Conseil accepte, avec remerciements pour les longs et bons services rendus, la démission de M. François Conus de ses fonctions de *chef de la justice de paix de Rue*.

Il autorise la commune de Montbrelloz à procéder à une vente d'immeubles.

## Fribourg au palais fédéral

Le Conseil fédéral vient d'appeler M. le Dr Oscar Leimgruber, actuellement chef-adjoint du Contentieux des chemins de fer fédéraux, aux fonctions de chef-adjoint du secrétaire général du Département suisse des postes et chemins de fer.

## Genève et Fribourg

Dans la dernière séance de la Société d'histoire de Genève, M. Victor van Berchem a retracé l'histoire de la rançon due aux Suisses par Genève entraînée, en 1475, dans le parti bourguignon par son évêque Jean-Louis de Savoie. Le paiement de la somme, estimée à plus de trois millions de francs actuels, fut laborieux. La ville menacée par l'expédition de la « Folle Vie » en 1477 dut livrer des otages et mettre en gage les joyaux de la duchesse Yolande de Savoie. M. van Berchem s'est basé sur la correspondance inédite du notaire Aimé de Lestelley, qui mourut à Fribourg, où il était gardé comme otage conventionnel des engagements de la cité.

## Concours ouvert

par la Société économique

Dans sa dernière assemblée générale, la Société économique de Fribourg, dont M. Henry de Buman, juge de paix, est président, a décidé d'ouvrir un concours sur le sujet : « Notre avenir économique : moyens de hâter le retour à la vie normale. »

L'initiative de la société économique a sa raison d'être et sa personne, plus qu'elle, n'a le devoir d'étudier les moyens de remédier à la crise que nous traversons.

Son appel s'adresse à toute personne s'intéressant à la chose publique, à l'avenir économique et social du pays.

On ne demande pas des concurrents une thèse scientifique, un travail de doctorat, mais un exposé succinct de la situation présente et des éventualités que l'avenir nous réserve avec des idées et des propositions sur ce qu'il y aurait lieu de faire de la part des autorités, des sociétés, du public, afin de faciliter le retour à une situation sinon équivalente à celle d'avant la guerre, du moins préférable à celle que nous vivons.

L'idée est excellente, et la Liberté y donne son adhésion.

Les travaux doivent être adressés au président, jusqu'au 31 décembre 1919. Ils seront soumis à l'appréciation d'un jury de 3 membres et récompensés par deux ou trois prix, suivant le nombre des travaux reçus.

## La conférence de M. Philippe Godet

L'attente de tous ceux que le nom de M. Philippe Godet avait attirés, hier soir, à la Grenette, a été pleinement satisfaite. Le distingué conférencier nous a fait goûter quelques instants d'exquise jouissance littéraire.

Victor Hugo est le poète de demain, a dit M. Godet, parce qu'il est le poète de tous les temps ; il est le poète de demain, parce qu'il a chanté les aspirations et les intentions de la foule et que, demain, après une ère de matérialisme, qui a fini par un cataclysme, la foule aura de nouveau besoin d'idéal.

M. Philippe Godet nous a tenus sous le charme de sa parole chaude, imagée et pétillante d'esprit.

## Des avions

Un avion a survolé Fribourg hier après midi, venant de Berne et paraissant se diriger sur Lausanne.

Durant la dernière quinzaine, toute une série d'aéroplanes ont évolué au-dessus de la vallée de la Broye, survolant notamment le terrain d'aviation d'Avenches.

## A Estavayer-le-Lac

On nous écrit : C'est dimanche prochain que la musique la *Persévérance* donnera au Casino d'Estavayer son grand concert annuel. Il y aura, en outre, une partie théâtrale : une opérette de Paul Boissebot et une comédie : *Molle-Margot* à la montagne.

La société de chant donnera son concert le 2 mars. On interprétera tout spécialement les œuvres de nos maîtres staviais.

Estavayer a été choisi par le comité des chanteurs fribourgeois pour la fête cantonale de chant qui aura lieu en mai 1920.

## Pour les enfants suisses nécessiteux

Coupons de pain : Anonymes de Clarens, de Fribourg et de Ponthaux, R. S., par M<sup>me</sup> Python. Divers par M. le Dr Schorderet, P. R., Fribourg.

En denrées : 1 colis de M. L. Carrel, Prévres-Siviriez.

## SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

*Caella*, chœur mixte de Saint-Jean. — Ce soir, jeudi, à 8 heures 1/2, répétition générale.

Union du personnel fédéral, Fribourg. — Assemblée générale, dimanche, 23 février, à 2 heures précises, dans la grande salle du Café des Grand-Places. Ordre du jour très important.

## Une œuvre paroissiale de jeunes gens

La matinee et la soirée de bienfaisance, au profit de l'Œuvre paroissiale de jeunes gens de Saint-Pierre, ont eu un succès du meilleur aloi. Par deux fois, notre théâtre vit accourir, dimanche, une foule de spectateurs attirés par les noms sympathiques inscrits au programme, et désireux de soutenir efficacement l'Œuvre paroissiale des jeunes gens de Saint-Pierre. Cette œuvre, intéressante et nécessaire au premier chef, est de création toute récente ; elle est due à la généreuse initiative de M. l'abbé Joz-Roland, vicaire de la paroisse de Saint-Pierre, qui, soutenu et encouragé par M. le chanoine Conus, s'est efforcé de grouper des jeunes gens de la paroisse et de pourvoir, au moyen de conférences adaptées à leur âge, à leur condition, leur développement moral et intellectuel. Une base religieuse ferme assure à cette œuvre la sympathie de tous ceux qui comprennent à quel point un tel groupement, fort déjà d'une soixantaine de jeunes gens, animés du meilleur zèle, armés de solides principes chrétiens, peut produire de force agissante et donner de belles et consolantes promesses d'avenir. De telles initiatives entraînent, forcément, des charges assez lourdes ; local pour les réunions, chauffage, éclairage, fondation d'une bibliothèque judicieusement composée, etc. Aussi est-ce pour couvrir une partie de ces frais que les représentations de dimanche avaient été organisées, avec le très généreux concours d'artistes et d'amateurs distingués de Genève et de Fribourg.

Le nom de M<sup>me</sup> Andina, inscrit au programme, est toujours une promesse de succès, cette artiste ayant conquis depuis longtemps toute l'admiration et la sympathie du public fribourgeois.

Un charmant lever de rideau, *L'Élé de la Saint-Martin*, fut donné avec infiniment de verve, de grâce enjouée, par M<sup>me</sup> Andina et M<sup>lle</sup> Y. Regard. M<sup>me</sup> Andina sait imprimer à tout ce qu'elle interprète un cachet de fine originalité. M<sup>lle</sup> Y. Regard fut une « Adrienne » exquise. MM. Mosse et Joz-Roland furent excellents dans leurs rôles respectifs ; aussi cette saynète eut-elle tout le succès qu'elle méritait. M<sup>me</sup> Andina nous fit entendre ensuite de délicieuses chansons du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont elle rendit à merveille, avec sa voix souple et cristalline, le charme épique et l'irrésistible grâce. Dans « les Artistes » et le « Petit Lieutenant », de Dalcroze, M<sup>me</sup> Andina obtint un vif succès, tant elle mit de fine ironie et d'expressive nuance dans son interprétation.

M. Ch. Denizot, de l'Opéra de Nice, chanta avec la jolie voix que l'on sait « Paysage » de R. Hahn et « l'Invocation à la nature » dans Werther de Massenet, cette page exquise dont il rendit avec émotion le charme pénétrant.

C'est toujours avec un vif plaisir, et trop rarement à notre gré, que l'on entend la jolie voix de M. E. Brasey, le sympathique bariton fribourgeois. L'interprétation qu'il donna de deux chants de Doret fut excellente : jolie sonorité de voix, diction impeccable.

M<sup>lle</sup> de Techtermann sut aussi sa part de succès dans l'intéressante interprétation qu'elle nous donna des chants slovaques et tchèques de Ant. Dvorak et de « la Zingara » de Donizetti. M. A. Mosse mit l'auditoire en gaieté par le monologue bien connu « les Renseignements », qui lui valut les rappels du public.

L'opérette de Missa « Lucas et Lucette » terminait le programme. M<sup>me</sup> Andina et M. Denizot l'interprétèrent avec un brio, une grâce qu'on ne saurait trop louer ; leurs voix s'harmonisaient à merveille et faisaient valoir la délicieuse musique de Missa ; les deux artistes remportèrent le plus vif succès. Le piano d'accompagnement était tenu avec art et une savante discrétion par M. Mégevand et M. le professeur Gogniat.

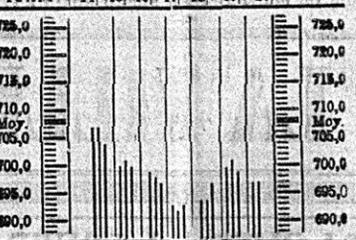
En résumé, soirée charmante, dont nous gardons un reconnaissant souvenir aux artistes dévoués qui accordent si généreusement leur concours au profit d'une œuvre qui nous tient particulièrement à cœur. Il nous reste à espérer que le résultat financier aura pleinement réjoui M. l'abbé Joz-Roland et que le dévoué organisateur aura senti à quel point l'Œuvre paroissiale de jeunes gens de Saint-Pierre est sympathique à tous ceux qui en comprennent la haute valeur morale, sociale et intellectuelle.

A. R.

## BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 20 février

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE C.

Février	14	15	16	17	18	19	20	21	22
7 h. m.	-10	-13	-8	-3	2	2	2	7 h. m.	7 h. m.
11 h. m.	-4	-9	-5	-3	2	4	6	11 h. m.	11 h. m.
7 h. s.	-1	5	4	4	5	3	7 h. s.	7 h. s.	

TEMPS PROBABLE

Zurich, 20 février, midi.

Ciel nuageux à couvert ; situation encore tout incertaine.



Comment admettre que, pour faire passer un mince fil de cuivre, on taille tout un secteur d'un splendide tilleul qui fait l'ornement d'un village, ou que, pour quelques fils téléphoniques longeant une route secondaire, on sabbre périodiquement les branches d'une demi-douzaine de cerisiers, pour n'avoir pas à installer de poteaux en dehors du chemin tracé ? Ne pourrait-on pas, lorsqu'il s'agit de traverser un bois, au lieu de pratiquer des coupes qui ressemblent toutes plus ou moins à des actes de vandalisme, établir les conduites sous forme de câbles souterrains ? Quand il n'est pas possible de faire autrement, qu'on les fasse donc aux endroits où le bois est le plus étroit, et qu'on prenne garde, au moins dans les montagnes, qu'elles ne soient pas orientées juste dans la direction de villages ou sites fréquentés. Qu'en on construise pas les conduites si près du bord gracieusement sinueux d'un bois qu'il faille redresser celui-ci. D'autre part, si l'on plante des arbres le long d'une route, évitons de les planter, comme cela est arrivé dans le canton de Fribourg, sur le côté nord de la route parce qu'une maigre ligne téléphonique en occupe déjà le bord sud ; déplaçons plutôt cette dernière, afin que les arbres puissent projeter quelque ombre sur la route.

Les amateurs de photographie peuvent tous citer des cas où, par un choix malheureux de l'emplacement de mâts et de fils, la beauté d'un paysage a été à tel point gâtée qu'il ne leur est plus resté qu'à fermer leur appareil et à s'éloigner.

La Revue Heimatschutz demande que les entreprises électriques et l'administration fédérale veuillent bien requérir des conseils quand elles ont à établir de nouvelles lignes.

## UNE LÉGENDE

Sous ce titre, la Revue de Lausanne répond à une question que le *Démocrate* de Delémont a posée en ces termes :

Est-il exact que, le jeudi 30 juillet 1914, au matin, le colonel Sprecher ait reçu de l'état-major allemand une dépêche — dite « dépêche Metzler » — qu'il lut à midi et transmit peu après au Conseil fédéral ? Est-il exact que cette dépêche contenait des détails assez précis sur les intentions de l'Allemagne pour engager le Conseil fédéral à prendre sur-le-champ les dispositions essentielles, mais à différer en même temps la mobilisation de l'armée jusqu'au lundi 3 août, jour de l'invasion de la Belgique ?

La Revue donne à ce sujet les explications suivantes :

Rappelons tout d'abord que l'alarme fut donnée le samedi 25 juillet, au soir, par la nouvelle de la rupture des relations diplomatiques entre Vienne et Belgrade. Dans les premiers jours de la semaine suivante, on paraissait plutôt optimiste au Palais fédéral, mais les renseignements contradictoires créaient une grande incertitude. C'est dans ces conditions que M. Hoffmann, alors président de la Confédération, demanda au colonel Sprecher, qui, à l'occasion de la visite de Guillaume II, avait noué des relations personnelles avec le général Molke, s'il ne pourrait pas apprendre comment on envisageait la situation dans les cercles militaires de Berlin. C'est à la suite d'une démarche faite dans ce sens que le colonel Sprecher reçut la dépêche à laquelle le *Démocrate* fait allusion. Mais la seule indication contenue dans la dépêche était que la guerre apparaissait comme presque inévitable. Tout le reste n'est que fantaisie.

La Revue en vient ensuite à la question de la mobilisation de l'armée suisse. Le *Démocrate* donne à entendre que les mesures prises furent la conséquence des renseignements contenus dans la dépêche reçue par notre état-major. Fausse supposition, puisque cette dépêche ne contenait que l'annonce générale que la guerre paraissait inévitable. Les mesures du Conseil fédéral ont été décidées pour de tout autres motifs : la mise de piquet fut répliquée le 30 juillet, quand on apprit à Berne que la Russie mobilisait. Les optimistes avaient cru que la Russie n'interviendrait pas en faveur de la Serbie ; la mobilisation russe leur donnait un éclaircissant démenti et, dès ce moment, la paix ne tenait plus qu'à un fil. Voilà pourquoi la mise de piquet de notre armée fut aussitôt ordonnée.

Cependant, on gardait encore un fragile espoir. Cet espoir s'évanouit quand, le 31 juillet, l'Allemagne riposta à la mobilisation russe par la déclaration du danger de guerre. Le jour même, le Conseil fédéral décida la mobilisation, dont l'ordre fut lancé le lendemain, pour être exécuté le 2 août. On mit un intervalle d'un jour, parce que l'ordre de mise de piquet venait de partir et que, en lui faisant succéder immédiatement l'ordre de mobilisation, on aurait inévitablement jeté la confusion. La dépêche Molke n'a exercé aucune influence sur la date de la mobilisation.

## Pas de baisse!

Répandant aux nombreuses demandes des revendeurs et des consommateurs, nous les informons que, jusqu'à une époque indéfinie, il nous sera impossible de réduire les prix sur les spécialités du Rev. Curre Kuenzle : café de figues, sorget de chicorée « Ergo » et succédané de café « Complet ».

Successivement arrivent de meilleures matières premières ; mais leur acquisition difficile et les hauts prix de revient justifiaient plutôt une augmentation.

Les produits fabriqués avec de nouvelles matières premières parviennent peu à peu à tous les magasins de détail de la Suisse.

Les articles ci-dessus ne sont authentiques qu'en paquets fermés, munis de la signature du Rev. Curre Kuenzle.

Usines de produits alimentaires S. A., Olten.

†

Madame Emma Morel et ses enfants : Pierre, Reine, Raymond, Camille, Arthur, Clovis, au Schœnberg; Mme et M. Cyprien Besson, au Dondidier; Mme et M. Félicien Morel, à Frilbourg; M. et Mme Vital Morel-Chappuis, à Lenthigny; M. et Mme Joseph Morel-Grenaud, à Romont; Mme et M. Pierre Savoy-Morel, à Attalens; M. et Mme Xavier Badoud, aux Granges (Dondidier); M. et Mme Edouard Corminboeuf, à Avenches; Mme veuve Anguste Lottaz, à Dondidier; M. et Mme Nicolas Pasquier, à Lausanne, ont la douleur de faire part de la mort de

**Monsieur Philémon MOREL**

leur cher époux, père, grand-père, frère, beau-frère, pieusement décédé au Schœnberg, dans sa 53<sup>me</sup> année, muni des sacrements.

Les offices d'enterrement et de septième auront lieu à l'église paroissiale de Lenthigny, samedi, 22 février, à 9 heures 30.

Départ du convoi mortuaire du Schœnberg, à 6 heures 45 minutes du matin.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†

Monsieur Charles Chuard et ses enfants : Thérèse, Louisa, Anna, Germaine et Marie; Mme veuve Marie Chuard et ses enfants; les enfants de feu Joseph Chuard, au Moalin de Glâne, à Cugy, ainsi que les familles alliées, ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**Madame Joséphine CHUARD**

leur regrettée épouse, mère, fille, sœur, belle-sœur, décédée le 19 février, à l'âge de 42 ans, munie des secours de la religion.

L'ensevelissement aura lieu à Cugy, vendredi, 21 février, à 9 heures du matin.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

**Institut de Hautes Etudes**

Vendredi, 21 février, à 4 heures, M. Cheral: Littérature française. Le XVII<sup>me</sup> siècle.

A 5 heures, M. Cheral: Littérature française. Cours pratique.

71, Place St-Nicolas, 71

**NOUVEAUTÉS****Cols. Gravates. Bretelles**

**GOLS** pour ecclésiastiques  
**GANTS** peau et tissu  
**RASOIRS** mécaniques à tous les prix  
**RASOIRS** simples, tous garantis  
**SAVONS** Colgate's, Gybbs, Berthuin, Malacine

Tel. 26 P. ZÜRCHEREN, parfumerie Tel. 26

**LOCATION D'HOTEL**

Le conseil communal de BULLE met en location

**l'Hôtel de Ville**

avec ses dépendances (grande salle) pour le terme de 6 ans, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1919.

Les mises auront lieu dans la salle du conseil communal (1<sup>er</sup> étage de l'établissement), le lundi 10 mars 1919, dès 2 heures de l'après-midi. Les conditions de location déposant au secrétariat communal, où elles peuvent être consultées.

1919 Le conseil communal.

**Union Financière de Genève**

Le dividende de 1917 et 1918 est payable, sans frais, chez MM. Weck, Aeby & Co, à Frilbourg, par Fr. 45.-, contre remise du coupon N° 23. 1263

**Fromage de Gruyère**

Gras, 1<sup>re</sup> qual. le kg. Fr. 4.20  
2/3 gras 3.80  
1/2 gras 3.50

Joindre les cartes à la commande. Un compte courant de cartes de fromage sera ouvert aux clients qui en feront la demande. Ce compte fonctionnera jusqu'à l'abolition de la carte.

Max. CUENNET, fromages, Grand'Rue, 43, BULLE.

**VENTE PUBLIQUE**

Samedi 22 février, de 9 h. à midi et de 2 à 5 h. du soir, au parterre de la Maison Judiciaire, derrière l'église de St-Nicolas, à Frilbourg, on vendra grande quantité de savon, poudre à lessiver, broches, biscuits, conserves, cigarettes, etc., etc.

Il est très recommandé au public de profiter de l'occasion. 1254

**ON DEMANDE**

un domestique de maison pour service intérieur et soins à donner à 1 jardin. S'adresser à M. Ph. de Weck, à Jolimont (Frilbourg). 1273-24

**ON DEMANDE**

pour Genève, une jeune fille propre et honnête, comme cuisinière. Gages 50 fr. par mois. Entrée tout de suite. 1269

Adresser les offres par écrit sous P 1163 F à Publicitas S. A., Frilbourg.

**JEUNE FILLE**

sérieuse, au courant de tous les travaux de ménage et d'une cuisine simple, est demandée, pour Engelberg. Vie de famille. 1267

S'adr. à Case postale 18871, Engelberg.

**OFFRE SPECIALE**

Les grands magasins A LA VILLE de PARIS mettront en vente, dès **vendredi 21 février**, tous les articles défraîchis, déclassés ou provenant de l'exposition en devanture, etc. Tous ces articles soldés avec des rabais de **50 à 75 %**, sont marqués par une étiquette spéciale.

**Dans l'impossibilité de tout énumérer**

Nous prions nos clients de voir nos vitrines 2-4, RUE DE LAUSANNE, où nous exposerons, quelques jours avant la vente, une partie des marchandises annoncées ci-dessous :

**COSTUMES TAILLEUR** pour dames, cheviotte bleue ou noire **LE COSTUME Fr. 36.50**

**ROBETTES** pour enfants, cotonne couleur **Prix: 1.75 1.95 2.25 2.40 2.60 la robette**

Un lot de **ROBETTES** soldé à **2.15** la pièce Un lot de **ROBETTES** blanches soldé à **2.95** la pièce

UN GRAND CHOIX DE ROBETTES EN BEAUX TISSUS VENDU A DES PRIX DERISOIRES

**JUPES** lainage uni ou damier **Fr. 6.50** Robes de chambre **Fr. 5.50** Matinées en coutil **Fr. 4.75**

UN LOT BLOUSES noires, blanches et couleur défraîchi **1.95** UN LOT BLOUSES soie, guipure déclassé **4.95 & 2.95**

UN LOT CORSETS ancienne forme **2.50** UN LOT bonnets d'enfants **0.65** UN LOT bonnets d'enfants dentelles, rubans **0.95**

**4000 MOUCHOIRS** de poche dépareillés, blanc, couleur, avec et sans initiales, SACRIFIES la 1/2 douzaine **1.05**

UN LOT sacs de dames **Fr. 1.45** UN LOT ceintures caoutchouc défraîchies **Fr. 0.15** UN LOT cravates nœuds, régates **Fr. 0.35**

TABLIER blanc, fantaisie SÉRIE 1 **Fr. 0.95**

TABLIER blanc, fantaisie SÉRIE 2 **Fr. 1.75**

GILETS DE CHASSE garçons **Fr. 4.25**

UN LOT CHAPEAUX FEUTRE nuances assorties **Fr. 2.95**

UN LOT CHAPEAUX forme melon **Fr. 4.50**

**Chemises** flanelle coton, pour hommes, avec et sans cols **Fr. 3.75**

TABLIER toile cirée, pour enfants SÉRIE 1 **Fr. 1.45**

TABLIER toile cirée, pour enfants SÉRIE 2 **Fr. 1.95**

CACHE-COL velours, couleur et doublé blanc **0.85**

UN LOT BERETS pour enfants soldé à **Fr. 0.95**

UN LOT BERETS fantaisie, dessus toile cirée, etc. **1.45**

**Chemises** zéphir couleur, avec et sans col DÉCLASSÉES **Fr. 4.95**

UN LOT DE MEUBLES EN BOIS : Buffets à œufs, Salières, Porte-papier W.-C., etc., soldés la pièce, **0.95**

**Cadres pour photos avec baguettes bois, format album, 0.95 ; format visite 0.45**

**COMME FIN DE SAISON, NOUS OFFRONS :**  
**Jaquettes de laine en toutes nuances et en toutes grandeurs, la pièce 39.50**

**MANTEAUX** pour dames en tissus nouveauté, formes modernes seront sacrifiés avec rabais considérables

Un lot **MANTEAUX** noirs, marine ou gris, forme moderne, avec ceinture, toutes grandeurs, Le manteau, **Fr. 49.50 & 39.-**

Un lot **MANTEAUX** pour enfants, en tissus gris ou marine, forme nouvelle, avec ceinture. Sacrifiés depuis **Fr. 14.95**

Nous informons le public que nous ne garantissons pas la livraison des articles annoncés ci-dessus, au-delà des quantités actuellement en magasin; nous l'engageons, en conséquence, à profiter de suite des occasions remarquables que nous mettons en vente. Pendant la vente au rabais, nous ne consentons à aucun envoi à choix, échange ou reprise de marchandises.

Rue de Lausanne, 2 & 4  
**FRIBOURG**

**A LA VILLE DE PARIS**

Rue de Lausanne, 2 & 4  
**FRIBOURG**

**Vente de bétail**

Pour cause de santé, les soussignés exposent à vendre aux enchères publiques, le samedi 22 février, dès 1 heure de l'après-midi, devant leur domicile à Estavayer-le-Gibloux: une jument de 15 ans 2 vaches dont une portante et l'autre vèlée, 1 taureau portante, 4 génisses de 1 à 2 ans, 2 veaux de l'année et 1 truie portante de 14 semaines (sec et nichée). Paiement au comptant. Chappuis, fr. & co.

2,000,000 cigaretttes mille 14 fr., 500 schau-tillons 7 fr., ces s. Dammeln, Bal p. 1221

**Certaine quantité de vêtements neufs**

et d'occasion est demandée, ainsi qu'une bache imperméable. Faire offres sous chiffres P 1161 F à Publicitas S. A., Frilbourg.

**Vente juridique**

L'Office des poursuites de la Sarine fera vendre le vendredi 21 février, à 1 1/2 h. de l'après-midi, au domicile de Marie von Arx, 202, rue des Forgerons; un char à bras avec pont sur ressorts et un petit char. 1270

**A LOUER**

tout de suite, à la rue de Lausanne, un petit logement de 2 chambres, avec cuisine, eau, gaz, électricité, part à la buanderie et au galetas. S'adresser au magasin, rue de Lausanne, N° 51, ou à M. François, secrétaire, receveur de l'Évêché, rue des Alpes, 49.

**Jeune fille de 17 ans**

désire entrer comme apprentie tailleurse chez une bonne tailleurse, de préférence à la campagne. S'adr. sous P 1148 F à Publicitas S. A., Frilbourg.

**A LOUER**

domaine de 26 poses environ, par voie de soumission. Entrée en jouissance en 1920. Pour voir le domaine et se renseigner, les intéressés doivent se trouver, les 24 et 25 février, dès 1 h., à l'auberge d'Authigny. L'exposant: Maurice Sapin.

**Nous achetons**

créances, poursuites, actes de défaut, litres, etc. Ecrire: Olivet, Caux-Falace, Caussur-Montreux.

**A VENDRE**

dans les districts de la Sarine, Broye, Glâne, Gruyère, jolies auberges avec de 1/2 à 11 poses de terre, granges et écuries. Conditions avantageuses. S'adresser à l'Agence Immobilière et commerciale friburgeoise S. A., 79, rue du Pont-Suspendu, à Frilbourg. 1260 Téléphone 433.

**Cuisinière**

On demande pour famille à Genève, une existante; très bonnes références. Ecrire: Olivet, Caux-Falace, Caussur-Montreux.

**A LOUER**

par suite de décès du fermier, le domaine de M. d'Éggis, au Schœnberg, près Frilbourg. Contenance environ 50 poses. Entrée en jouissance le 12 février 1920. Les offres par soumission sont reçues au bureau de l'avocat A. Audenet, rue Zähringen, N° 96, Frilbourg.

**On a trouvé**

route de la Glâne, près Frilbourg, un paquet contenant des dentures alimentaires. Le réclamer à C. Bazard, ferme de la Grangette, contre remboursement des frais d'insertion et prescriptions légales. 1265

**Toute la semaine**

**Viande fraîche** 1<sup>re</sup> qualité à la Boucherie chevaline L. Hess, rue des Augustins, 124, Frilbourg. 1259

**Fr. BOPP**

Ameublements rue du Tir, 8, FRIBOURG Cadeaux utiles Meubles fantaisie Descentes de lit

**LEÇONS**

de chant, piano et violon par ancien Directeur du Conservatoire. Accords de piano par ancien Directeur de la Société des pianos automatiques de Bordeaux. S'adresser ou écrire à M. Casimir Blanc, 39, Avenue Beauregard, Frilbourg. 1261

**Gain assuré**

est offert à toute personne introduite auprès des agriculteurs pour la fourniture d'un appareil patenté et indispensable. Licence à vendre par district de canton. 1268-538 Publicitas S. A., Frilbourg.